

AVENANT n°2 – CONVENTION DE REALISATION D'ETUDES PREALABLES

Projet de démolition/reconstruction – Rue Louis Pasteur
sur la commune de SEVREMOINE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La commune de SEVREMOINE, représentée par son Maire, Monsieur Richard CESBRON dûment autorisée à cet effet par délibération du Conseil municipal en date du 2026,

Et

MELDOMYS – Office Public de l'Habitat de Maine-et-Loire– représenté par son Directeur général, Monsieur Benoît RATIER, dûment autorisé à cet effet par délibération du Bureau du Conseil d'administration en date du 29 mai 2024,

Considérant la nécessité de prévoir des études complémentaires ainsi que la réalisation de nouveaux sondages et prélèvements exigés afin de compléter le dossier.

Considérant que la réalisation de l'ensemble de ces prestations a pour effet d'augmenter leur coût ainsi que la durée.

Les parties conviennent de modifier la convention d'études signée le 3 janvier 2025 puis l'avenant 1 signé le 30 décembre 2025 en retenant les modalités suivantes :

Article 1er : Exécution des études :

L'article 2 de la convention initiale est complété comme suit :

De nouvelles études doivent être confiées à Meldomys afin de réaliser les investigations complémentaires :

- 1- Poursuite du diagnostic pollution sols et sites
 - Campagne d'analyses en période estivale et mise à jour des rapports en conséquence

Ces études devront être réalisées par un bureau d'études certifié LNE.

- 2- Analyse du dossier en phase DIAG par un BET Démolition
- 3- Mise à jour d'un nouveau plan masse si nécessaire par un Architecte

Article 2 : montant des études

En application de l'article 2 de l'avenant 1 à la convention initiale, le montant prévisionnel des études peut être réajusté au regard des besoins et des coûts réels.

Pour mémoire, le récapitulatif des dépenses prévisionnelles depuis le mandat d'études initial jusqu'à l'avenant n°2 :

Etudes		Estimation	Mandat initial	Avenant 1	Avenant 2	Montant TOTAL
		€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Architecte – Etude capacitaire	38 600 €	5 300 €	5 300 €			5 300 €
Pré-diagnostic environnemental		3 200 €	3 225 €			3 225 €
Relevé topographique		3 800 €	800 €			800 €
Etude hydraulique – GIEP			2 350 €			2 350 €
Diagnostics PEMD		7 500 €	4 500 €			4 500 €
Etude historiques		2 500 €	1 900 €			1 900 €
Etude sites et sols pollués		13 500 €	13 605 €			13 605 €
Etude structure bâtiments avant démolition		2 800 €				2 800 €
TRANCHE 1 : Recherche et caractérisation de la Source de pollution – Cannes Gaz	69 954 €			18 320 €		18 320 €
TRANCHE 2 : calcul des risques sanitaires (1 scénario)				2 250 €		2 250 €
TRANCHE 2 : Rédaction du plan de gestion, rédaction de l'ATTES ALUR		4 250 €				4 250 €
Bornage contradictoire				1 454 €		1 454 €
Diagnostic 4 saisons	76 044 €	12 000 €		7 360 €		7 360 €
Architecte nouveau plan masse					300 €	300 €
Analyses complémentaires pollution de sol en période estivale					3 780 €	3 780 €
Mise à jour Calcul de risques sanitaires					700 €	700 €
BET Démolition – Phase DIAG					3 150 €	3 150 €
TOTAL			31 680 €	29 384 €	7 930 €	76 044 €
Rémunération MELDOMYS			5 000 €	3 200 €	- €	8 200 €

Le montant prévisionnel des études complémentaires à réaliser s'élève à **7 930 € HT**.

Par conséquent le montant total prévisionnel des études préalables est actualisé à hauteur de **76 044 € HT**.

Article 3 : durée

La durée prévisionnelle fixée à l'article 4 de la convention est prorogée jusqu'à la fin des études préalables.

Article 4 : rémunération du mandataire

Au vu de la réalisation de nouvelles études, la rémunération du mandataire prévue à l'article 7 de la convention est maintenue à un montant total de 8 200 € H.T. soit 9 840 € TTC (TVA à 20%).

Fait à Angers, le, en trois exemplaires originaux,

Pour MELDOMYS – OPH

Le Directeur général,
Monsieur Benoît RATIER

Pour la commune de
SEVREMOINE,
Le Maire,
Monsieur Richard CESBRON